

252

juin 2015  
mensuel  
mubw.be

# espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon



## Waterloo 1815 - 2015

### Le champ de bataille retrouve sa morne plaine

#### MOBILITÉ

Deux mois pour tester une autre manière de se déplacer

#### RURALITÉ

Faut-il encore se lancer dans un PCDR ?

#### CULTURE BW

L'Amour en Vers...  
Entre pluie et soleil



## Des Brabançons toujours motivés

À l'heure où nous ne savons plus où donner de la tête, entre le travail, la vie familiale, les sollicitations aux réunions, conférences, les participations aux commissions, groupes de travail ou d'études, nos disponibilités semblent réellement épuisées. Et pourtant, lorsque la Maison de l'urbanisme organise une soirée d'information à l'intention des membres des CCATM déjà si souvent sollicités, ils répondent présents ! Près de 150 personnes se sont, en effet, pressées à nos portes pour une soirée dédiée au droit de l'Aménagement du territoire. Qui prétendra encore que cette matière est indigeste et n'intéresse personne ? Compliquée, sans cesse modifiée, adaptée, simplifiée, elle n'est, à priori, pas très attrayante. Mais pour qui s'y intéresse un peu, elle peut réellement devenir passionnante. Et c'est même avec impatience que nous attendons l'arrivée du CoDT qui promet son lot de séances d'information et de formation. Encore un peu de patience, tout vient à point à qui sait attendre.

> Catherine Vandenbosch

- 03 En deux mots
- 04 Dossier  
Le champ de bataille retrouve sa morne plaine
- 06 Mobilité  
Laisser sa voiture au garage pendant deux mois
- 07 Débat  
Faut-il encore se lancer dans un PCDR ?
- 08 Urbanisme  
« Il ne faut aujourd'hui plus parler de passif »
- 10 Urbanisme  
CCATM : « Votre rôle est capital, informez-vous ! »
- 11 Carte blanche  
Acteur et spectateur du paysage
- 12 Festival  
L'Amour en Vers...  
Entre pluie et soleil
- 14 Foyer populaire  
Magic Kermesse,  
la Foire du Midi des années 30
- 15 Épinglé pour vous...  
L'agenda du mois
- 16 Midi de l'urbanisme  
Les communes du Brabant wallon  
peuvent-elles devenir des Smart Cities ?

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Édith Grandjean - Coordination : Catherine Vandenbosch, Xavier Attout, Marie-Pierre Uenten (culture BW) - Rédaction : X. Attout, C. Dunski, C. Vandenbosch  
Équipe de la Maison de l'urbanisme : C. Vandenbosch, A. Chevalier, X. Attout - Président de Maison de l'Urbanisme : Mathieu Michel

Maquette : [www.doublepage.be](http://www.doublepage.be) - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jcbgam - Tirage : 7 700 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - Contact : 010 62 10 30 ou [m.urbanisme@ccbwb.be](mailto:m.urbanisme@ccbwb.be) - Site internet : [www.mubw.be](http://www.mubw.be) - [www.ccbw.be](http://www.ccbw.be)

Espace-vie est publié avec le soutien de la Wallonie et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 10 €/an hors Brabant wallon (877-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. Dessin : Marco Paulo. Photo de couverture : X. A.

## 60 millions d'euros de projets grâce au Fonds Feder

La manne financière issue du Fonds Feder (Fonds européen de développement régional) permettra, en Wallonie, de développer des projets liés aux infrastructures et au développement économique pour 1,7 milliard. Le Brabant wallon, seule province de Wallonie considérée par l'Europe comme faisant partie des régions d'Europe « les plus développées », est moins servi que les quatre autres provinces considérées par l'Europe comme « régions en transition ». Il bénéficiera d'une enveloppe de plus de 60 millions d'euros.

## Le Proxibus de Mont-Saint-Guibert rentre au garage

Mont-Saint-Guibert a mis fin à son service de Proxibus, qui reliait gratuitement depuis 2009 les quartiers de la commune à la gare et à l'Axisparc. La raison : le manque d'utilisateurs malgré la gratuité. Les trajets attiraient rarement plus de deux personnes et la navette circulait régulièrement à vide. Un service qui coûtait 80 000 euros par an à la commune. Ce montant sera affecté à des projets permettant de promouvoir une mobilité durable. Rappelons que Braine-le-Château avait également supprimé son Proxibus en décembre 2012.



# 120

Le nombre de sites à réaménager (SAR) en Brabant wallon, selon le nouvel inventaire de la Région wallonne. En Wallonie, ce réservoir foncier composé de friches industrielles s'étend sur 3 795 ha (2 213 sites au total).

## Le CoDT reporté sine die par le Gouvernement wallon

Le ministre Di Antonio l'avait annoncé du bout des lèvres dans ses colonnes. L'avocat Bernard Paques avait également énoncé ses doutes sur la tenue du planning. La révision du CoDT (Code de développement territorial), successeur du Cwatupe, a finalement été reportée sine die par le Gouvernement wallon. Le délai du 1er octobre ne pouvait être tenu pour former tous les professionnels de l'aménagement du territoire à cette importante réforme.

« De nombreuses communes se pressent de boucler un PCA ou un schéma de structure, redoutant l'arrivée du CoDT. »

Christian Radelet,  
fonctionnaire délégué



## RER : une pétition remise à Jacqueline Galant

L'arrivée du RER à Rixensart se poursuit non sans mal. Le chantier, débuté en février 2011, est toujours en cours. Les désagréments rencontrés par les navetteurs sont nombreux. Les quais sont par exemple inaccessibles pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou avec poussette, faute d'accès adapté. Une pétition de plus de 900 signatures a été remise à la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, en visite à Rixensart. La situation ne devrait toutefois pas s'améliorer dans l'immédiat.

> La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve vient d'inaugurer l'extension de son hôtel de ville. Un projet lumineux et novateur dessiné par l'architecte Christian Sauvage.

> L'asbl Sentiers.be lance un concours de photographie à l'occasion des dix ans de sa « Semaine des sentiers ». Cinq catégories : personne, nature, agriculture, paysage et patrimoine. Concours jusqu'au 15 septembre. Les seize photos primées feront l'objet d'une exposition itinérante.

> Un oubli et une erreur dans notre dernier numéro : Walhain distribue également des primes pour les vélos à assistance électrique, alors que la mise en zone 30 du village de Perbais concerne bien l'entité de Walhain et non de Perwez.

**Le périmètre classé situé au pied du Lion de Waterloo double sa surface**

# Le champ de bataille retrouve sa morne plaine

Le Bicentenaire de la bataille de Waterloo sera célébré du 18 au 21 juin. Le hameau du Lion a été épuré pour retrouver un aspect de morne plaine. Un peu plus loin, le périmètre classé a été étendu pour préserver le site. La porte d'entrée touristique de la Wallonie retrouve des couleurs.

L'horizon se dégage pour le site du champ de bataille de Waterloo. La course contre la montre pour revaloriser ce site historique est en passe de se terminer. Du 18 au 21 juin, près de 120 000 visiteurs sont attendus pour assister aux commémorations liées au Bicentenaire de la bataille de Waterloo. Les spectateurs seront surpris. Car si les organisateurs annoncent des reconstitutions de haut vol et un spectacle d'ouverture exceptionnel (Inferno), les habitués découvriront surtout un site entièrement redessiné.

Le hameau du Lion a été profondément transformé ces derniers mois. Les ouvriers redoublant d'efforts. De quoi rattraper les errements et le retard dus à des guerres d'égos qui ont plombé le planning. Pour retrouver l'aspect historique de la « morne plaine », cinq bâtiments ont été démolis. Deux autres, le Centre du visiteur et le Wellington Café seront quant à eux démolis à l'automne. Des voiries ont été refaites, un parking de 700 places aménagé en bordure du Ring. Sans oublier la construction du Mémorial, inauguré fin mai, qui est complètement enterré au pied de la butte du Lion. Il permettra aux visiteurs d'avoir toutes les clés pour comprendre ce qui s'est passé en 1815. Et ce, par le biais d'un programme scénique novateur.

Avant d'arriver à la situation actuelle, près de trente ans de discussions et négociations ont été nécessaires. On est aujourd'hui bien loin de la configuration que les visiteurs découvraient au dé-

but des années 1990 : baraque à frites, chalets en bois, parking désordonné ou encore circuit moto font alors office de porte d'entrée pour la butte du Lion. Un bien triste spectacle. Serge Kubla, jeune bourgmestre de Waterloo à l'époque, déborde alors d'enthousiasme à l'idée de revaloriser le champ de bataille et ses alentours. Avec l'échevin Yves Vander Cruysen, un fin connaisseur de la cause napoléonienne, ils vont fastidieusement rassembler le patrimoine éparpillé entre les mains de multiples propriétaires. Un

**« Dans cette extension, 99,4 % sont des zones agricoles ou vertes. Les habitants ne seront pas pénalisés par des procédures plus longues. »**

travail de bénédictin obligatoire pour développer un projet ambitieux.

## Mille hectares désormais protégés

Les années passent, les problèmes se multiplient et s'accumulent. Il faut dire que, dès le départ, les divers intervenants et structures qui avaient un pied sur le champ de bataille étaient bien trop nombreux. Qui retrouvait-on sur la ligne de départ ? La Région wallonne tout d'abord, qui est incontournable de par les fonds qu'elle injecte (40 millions). Les quatre communes sur lequel s'étend le champ de bataille (Lasne, Waterloo, Braine-l'Alleud et Genappe) ensuite, regroupées au sein d'une intercommunale. Sans oublier l'asbl Bataille de Waterloo 1815 qui s'occupe

de l'animation, la Province, un opérateur privé en charge de la gestion quotidienne ou encore différentes associations d'historiens.

Si le hameau du Lion a été revalorisé, les visiteurs qui gravissent les 226 marches de la butte du Lion peuvent être rassurés sur la vue qu'ils découvriront. Elle est figée. Et



L'horizon se dégage sur le champ de bataille. Le Centre des visiteurs

même en prenant des jumelles. Car le périmètre de protection du site de champ de bataille de Waterloo a été étendu de 451 hectares, suite un arrêté de classement signé mi-mai par le ministre wallon du Patrimoine, Maxime Prévot. Le périmètre de protection s'étend désormais sur 986 hectares. Essentiellement des zones agricoles. « Une excellente nouvelle à quelques jours du Bicentenaire, lance Audrey Jacquiez, porte-parole du ministre. Il s'agit d'une reconnaissance supplémentaire pour l'un des plus grands sites historiques européens. » Précisons que le site a été protégé d'un développement urbanistique anarchique grâce à une loi spéciale datant de 1914.

### La troisième tentative a été la bonne

Pourquoi les deux premières demandes d'extension du périmètre, déposées en 2007 et 2014, ont-elles échoué et pas celle-ci ? Car le cabinet Prévot a radicalement changé son fusil d'épaule, histoire de ne plus susciter une même levée de boucliers dans les trois communes concernées, à savoir Lasne, Waterloo et Braine-l'Alleud. Les zones urbanisées (près de 1 600 propriétaires étaient concernés à Plancenoit, Maransart et Ohain) ont été

sorties du périmètre. De quoi satisfaire les autorités locales. « C'est une vraie satisfaction de voir que les zones urbanisées ont été retirées de cet arrêté de classement, lance la bourgmestre de Lasne Laurence Rotthier. Dans cette extension, 99,4 % sont des zones agricoles ou vertes. Les habitants ne seront donc pas pénalisés par des procédures urbanistiques plus contraignantes. Certains agriculteurs risquent par contre d'être un peu moins heureux... »

Pour rappel, la Wallonie, qui pilote le dossier, justifie cette extension par une volonté de donner une meilleure cohérence au site par le classement de toutes les zones de combat. Et notamment celles qui ont opposé Français et Prussiens.

Enfin, sur le plan urbanistique (lire ci-contre), les quelques propriétaires et agriculteurs concernés verront les règles se durcir quelque peu. Plus question de couper un arbre, planter une tente, installer une cabane provisoire ou encore démolir ou construire un bâtiment sans demander un permis. Les procédures seront rallongées à 115 jours. « Cela n'empêchera nullement un agriculteur de continuer à travailler, à cultiver ses terres, précise Audrey Jacquiez. Mais tout sera cadré. »

> **Xavier Attout**

## interview

### « Les habitants ne réalisent pas que leur qualité de vie est améliorée par le classement »

Françoise Duperroy est directrice de la protection du patrimoine à la Région wallonne.

#### > Sur le plan urbanistique, quels seront les grands changements en matière de procédure pour les quelques propriétaires concernés par cette extension ?

Un tel arrêté de classement signifie que pour toute modification sur le site (construire ou démolir un bâtiment, (dé)boiser, placer un affichage publicitaire, modifier le relief du sol), le propriétaire du terrain devra obtenir une autorisation préalable. Le demandeur s'adressera dès lors auprès de sa commune et des services compétents de la Région wallonne. Nous devons encore déterminer s'il s'agit d'un classement simple ou d'un classement exceptionnel, comme l'est aujourd'hui le périmètre classé. Dans ce dernier cas, il faut demander un avis de certificat de patrimoine et passer devant la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

#### > La confrontation entre préservation du patrimoine et urbanisme est souvent compliquée ?

C'est évident. Or, il s'agit souvent d'une plus-value pour les habitants. Mais le classement fait souvent peur aux gens. L'an dernier, j'ai eu une expérience particulièrement difficile avec des riverains lors de la présentation publique de l'ancien projet d'extension du périmètre classé. Les habitants de Plancenoit ne réalisaient pas à quel point, en étendant le périmètre classé, leur qualité de vie aurait été préservée et figée ad vitam aeternam.

#### > Mais les procédures urbanistiques sont rallongées...

Effectivement, les demandes de permis passent à 115 jours. Mais, à ce que je sache, une demande de permis d'urbanisme n'est introduite que l'une ou l'autre fois dans une vie.

#### > On sait que vous avez porté ce dossier depuis presque dix ans. À titre personnel, c'est un soulagement d'être arrivée au bout ?

Oui et non. L'extension du périmètre classé n'est pas celle sur laquelle nous avons travaillé pendant de nombreuses années. Le ministre a tranché, il faut respecter ce choix. Même s'il y a toujours une certaine amertume.

> **Propos recueillis par X. A.**



Pro Vélo propose de laisser sa voiture au garage pendant deux mois

# « L'idée est de tester une autre manière de circuler »

Dans le cadre du projet pilote « Wallonie cyclable », trente-deux personnes d'Ottignies-LLN pourront expérimenter cette année une nouvelle manière de se déplacer. Des vélos (électriques, pliables ou classiques) prêtés gratuitement pour tenter de modifier les habitudes.

« **M**a voiture était en fin de vie. Cela m'a permis de passer à l'acte. J'ai rendu ma plaque pour tenter cette opération. Et je suis loin de le regretter. » Bénédicte Martinez habite à Wavre et travaille à Ottignies. Depuis six semaines, elle enfourche trois fois par semaine un vélo pliant pour rejoindre la Maison de la laïcité, son lieu de travail situé dans le centre d'Ottignies. Soit 6 km au relief plutôt plat. « Cela m'a permis de découvrir de nouveaux itinéraires, de voir des choses que l'on n'aperçoit pas en voiture. Je suis vraiment comblée. D'autant que je n'étais pas du tout sportive à la base. Mais j'ai souhaité tenter l'expérience. »

Cette trentenaire fait partie des huit candidats sélectionnés par la Maison des cyclistes pour participer au premier cycle 2015 de l'opération « Deux mois, deux roues ». L'idée est de laisser au moins trois fois par semaine sa voiture au garage et de rejoindre son lieu de travail en deux roues. L'asbl Pro vélo met des vélos gratuitement à disposition durant la du-

rée de l'essai (quatre vélos à assistance électrique, deux vélos pliables et deux vélos « classiques »). « L'objectif est de tester une autre manière de se déplacer, explique Dominique Baecke, coordinateur de la Maison des cyclistes, dont le bâtiment est installée à l'entrée de la gare d'Ottignies. L'idée est de réaliser un transfert intermodal, que des navetteurs délaissent leur voiture pour le vélo. Pourquoi deux mois ? Car c'est le temps nécessaire pour modifier ses habitudes. Nous effectuons un réel encadrement des participants, avec formation et conseils, car il s'agit d'un cap difficile à passer. Il faut d'ailleurs progresser graduellement. »

## 80 % gardent leur deux-roues après l'essai

Au total, trente-deux personnes pourront participer aux quatre cycles prévus cette année <sup>(1)</sup>. Le vélo à assistance électrique est le mode de transport qui connaît le plus de succès. « Le but n'est pas de réaliser un test pendant une journée, pour voir ce que cela donne, lance Valérie Cour-

tois, chargée de missions chez Pro vélo. Il faut vraiment s'investir, démontrer sa motivation, nous présenter des itinéraires pour rejoindre son lieu de travail, etc. L'image du vélo est en train de changer, même s'il reste du travail. L'objectif est de créer une véritable culture cycliste et, pour cette opération, d'initier un esprit de groupe. Car, seul, on réussit rarement le changement de mode de transport. Les appréhensions sont nombreuses. » Les résultats sont par contre à la hauteur des attentes : 70 à 80 % des participants (actifs, d'une quarantaine d'années en moyenne) ont définitivement délaissé leur voiture pour un vélo, électrique ou non. « Et il ne s'agissait pas de personnes déjà convaincues par les bienfaits du vélo ! », précise Dominique Baecke.

> **Xavier Attout**

(1) Les prochaines sessions débutent le 8 juin, le 3 août et le 28 septembre. Elles sont réservées aux Ottignois, ou à ceux qui travaillent à Ottignies. Infos : [provelo.org](http://provelo.org)

## 85 km de pistes cyclables

Ottignies est l'une des dix communes pilotes de Wallonie à faire partie du plan Wallonie cyclable. L'objectif est d'augmenter le nombre de déplacements quotidiens à vélo. La Région subsidie donc de nombreux investissements. « Nous travaillons sur les équipements, notamment par le développement d'un important réseau de pistes cyclables (NDLR : près de 85 km actuellement), et sur la sécurisation des voiries, précise l'échevin de la Mobilité, David da Câmara, qui vient de délaissé sa voiture pour un vélo électrique. Des équipements sont également ajoutés (parking, box, etc.). Mais ces investissements ne servent à rien s'il n'y a pas de cyclistes. D'où l'importance de soutenir l'opération Deux mois, deux roues. » Pour l'heure, ce plan Wallonie cyclable se traduit à Ottignies par une hausse du nombre de pistes cyclables, par l'aménagement d'emplacements de parking, par une sensibilisation accrue et par la mise en place de panneaux de signalisation novateurs (franchir un feu à vélo ou franchir une impasse débouchante).



Le plan de développement rural n'est plus une aussi bonne affaire financière

# Faut-il encore se lancer dans un PCDR ?

## OUI



Marc Deconinck est bourgmestre de Beauvechain

Un programme communal de développement rural (PCDR) est un document écrit qui synthétise les résultats de toutes les réunions d'information sur le sujet. Il reprend les projets ou actions à mettre en œuvre dans les dix prochaines années.

**« Un PCDR n'est plus aussi avantageux »**

> Beauvechain est une commune modèle depuis quinze ans en matière de PCDR en Wallonie. Mais vous lancez un cri d'alarme par rapport à certaines communes qui s'aventurent dans ce type de programme pour des raisons uniquement pécuniaires...

En effet. Beaucoup de communes se lancent la tête baissée, guidées par les bénéfices financiers qu'elles pourraient en retirer. Or, attention, ce plan n'est pas la poule aux oeufs d'or que l'on croit. Si certaines communes pensent qu'elles vont recevoir des centaines de milliers d'euros en se tournant les pouces, elles font fausse route. Je fais ce constat suite aux nombreuses communes qui se déplacent à Beauvechain pour découvrir notre manière de procéder.

> Quelles sont les implications d'un PCDR réussi ?

Plusieurs aspects entrent en jeu. Il faut tout d'abord rentrer des dossiers complets, frapper aux bonnes portes et avoir effectué un important travail de participation citoyenne en amont. Et puis, il est nécessaire d'avoir des services communaux efficaces et un collègue attentif pour présenter des dossiers précis, aboutis et ayant recueilli l'adhésion de la population.

> Quel bilan peut-on tirer à Beauvechain ?

Nous avons lancé notre premier plan communal de développement rural en 1999. Vingt-neuf projets ont été réalisés. Dont le développement de vingt logements publics sur le site de l'ancien lycée de Hamme-Mille ou encore l'aménagement de maisons de village à Hamme-Mille, Nodebais et Beauvechain. Au total, 12,7 millions ont été dépensés, financés pour 4,99 millions par le PCDR, 3,6 millions par la Wallonie et 4,37 millions sur fonds propres. Il ne faut donc pas oublier qu'une commune doit également y investir une importante somme d'argent.

> Sans oublier que les subsides ont été rabotés par la Wallonie...

Tout à fait. Ils ne sont plus de 80 % par projet mais bien de 80 % pour la première tranche de 500 000 euros d'un projet. Un cofinancement est également exigé. Bref, le PCDR est moins avantageux qu'auparavant.

**« On m'a déconseillé de me lancer dans ce plan »**

> Chaumont-Gistoux va étudier la possibilité de se lancer dans l'élaboration d'un PCDR, suite à une proposition d'un groupe de la minorité du conseil communal. Les motivations avancées semblent avant tout pécuniaires...

Tout à fait, et cela me dérange quelque peu. Cela montre le décalage de l'opposition sur le sujet. En termes de subsidiation à court terme, la Province remplit parfaitement son rôle. Sur les 13 appels à projet que nous avons récemment rentrés, tous ont été sélectionnés. Cette voie me semble la plus appropriée pour l'instant.

> Vous n'aviez jamais pensé à un PCDR avant ?

Si, bien sûr. Il faut tout d'abord rappeler que l'idée de développer un PCDR à Chaumont-Gistoux figure dans notre déclaration de politique générale depuis 2007. Nous avons essuyé trois refus de la part de la Fondation rurale de Wallonie. Ce n'est donc pas faute d'avoir essayé. Et, pour en avoir discuté avec mes collègues de Beauvechain et d'Incourt, ils me découragent de me lancer dans un tel processus. Il s'agit d'un plan très lourd en termes de temps et d'énergie et les subsides sont bien moins avantageux qu'avant...

> Il n'y a donc aucune chance que l'on voie un PCDR à Chaumont-Gistoux...

Je ne dis pas cela. Notre éco-conseillère a été chargée d'étudier la faisabilité d'un tel programme, notamment en matière de coût, d'investissement du personnel communal, de projets à mettre en place, etc. Je veux des critères objectifs. À partir de là, nous prendrons une décision.

> Quels projets souhaiteriez-vous voir développés ?

Nous allons élaborer un cadastre des projets de manière à déterminer un ordre de priorité. L'agrandissement du centre sportif peut en faire partie, de même que l'aménagement des sentiers ou encore la mise en place d'un Parc des amis de la Dyle avec les communes voisines. Mais il ne s'agit que de quelques idées.

> Propos recueillis par Xavier Attout

## NON



Luc Decorte est bourgmestre de Chaumont-Gistoux

## Parler de bâtiments quasi zéro énergie sera plus approprié en Wallonie

# « Il faut aujourd'hui bannir le mot passif »

Quand les standards passifs seront-ils obligatoires en Wallonie pour toutes les nouvelles constructions et les rénovations lourdes ? Il semble bien que ce ne sera jamais le cas. On se dirige davantage vers une obligation d'ici 2021 de bâtiments basse énergie. Le secteur de la construction y est notamment favorable.

**L**es maisons passives ont de moins en moins la cote. Les critiques ne sont pas neuves. Mais elles deviennent de plus en plus régulières. En cause, le plus souvent : la différence entre le coût et la performance énergétique. Certains affirmant qu'une maison basse énergie étant largement suffisante par rapport au coût financier supplémentaire qu'engendre une maison passive.

Si toutes les nouvelles constructions ou les rénovations lourdes doivent répondre au standard passif depuis le 1er janvier 2015 à Bruxelles, ce n'est pas encore le cas en Wallonie. La date aujourd'hui évoquée est 2021, soit l'année où la norme passive s'imposera partout en Europe. « Bruxelles est effectivement plus ambitieuse que la Wallonie, reconnaît Aymé Argelès, conseiller Environnement à la Confédération construction Wallonie. Mais la configuration de leur bâti est relativement différente. Il y a peu de nouvelles constructions. Le standard passif concerne donc bien moins de monde. » Précisons toutefois, pour la Wallonie, que certaines règles seront durcies dès le 1er janvier 2016. Il s'agira de critères énergétiques qui seront plus sévères, de manière à réduire les déperditions.

### Une feuille de route à déterminer

Pour l'heure, le Gouvernement wallon doit encore déterminer la feuille de route qui l'emmènera jusqu'en 2021. « Rien n'est encore déterminé sur la manière dont nous arriverons jusque-là, précise Magali Malaise, attachée au département Énergie de la Wallonie. Ce sera une décision du gouvernement. Une chose est

*sûre par contre : nous ne parlerons pas de standard passif en Wallonie, mais plutôt de bâtiments quasiment zéro énergie. La différence est minime, et plutôt technique, mais elle est importante. »*

On le voit, le mot passif n'a plus vraiment la cote. Il doit d'ailleurs, selon certains, être banni du vocabulaire courant. « Il ne faut clairement plus parler aujourd'hui de passif, tranche Aymé Argelès. Nous ne sommes plus du tout dans cette optique. Il n'y aura jamais l'obligation de construire passif en Wallonie. Par ailleurs, nous avons toujours été contre l'entrée en vigueur de normes passives pour des raisons économiques. Il s'agit d'un procédé trop contraignant. Il est important de renforcer les critères énergétiques, mais il ne faut pas aller aussi loin dans les exigences. »

### Étaler les normes dans le temps

Si le standard passif n'est plus d'actualité, vers quel type de critères nous dirigeons-nous ? Des critères moins contraignants mais qui permettent tout de même au parc immobilier d'être moins énergivore et de voir l'avenir avec davantage d'enthousiasme. « L'objectif est avant tout de maîtriser les coûts de construction, poursuit Aymé Argelès. Les exigences en matière énergétique doivent évoluer de la même manière que le portefeuille des gens, pour ne pas créer une problématique au niveau de l'accessibilité. »

Aujourd'hui, quelques dizaines de maisons passives sortent de terre chaque année en Wallonie. Il est donc bien évidemment possible de construire selon les standards passifs. « Mais si le surcoût ha-

bituel est de 10 % par rapport à une maison classique, cela exclut également 10 % des constructeurs potentiels, note Aymé Argelès. Ce qui est problématique. Établir des normes strictes comme l'a fait Bruxelles est en tout cas dangereux. Cela peut bouleverser le marché de la construction. Il est important de mettre des critères plus sévères pour améliorer les performances mais il faut y aller crescendo. »

> **Xavier Attout**

## Passif ou basse énergie, les différences

Pour rappel, selon la plateforme Maison passive, une maison passive « est un bâtiment économe en énergie. Les pertes de chaleur sont tellement limitées qu'un faible apport de chauffage est suffisant. La puissance d'un fer à repasser (+- 2 000 W), permet de chauffer confortablement une maison pendant l'hiver. Une maison passive consomme en moyenne 4 fois moins d'énergie. » L'isolation est capitale pour arriver à de telles performances. Il y a généralement entre 25 et 35 cm d'isolant sur les murs, 20 cm pour les sols et 40 à 45 cm pour les toits, selon le type de matériau utilisé.

Le standard basse énergie vise quant à lui une diminution des consommations en énergie de chauffage en veillant à assurer un niveau d'isolation assez élevé. Contrairement à une maison passive, on ne peut pas se passer d'un système « traditionnel de chauffage » pour y parvenir.



Des exemples de maisons passives et basse énergie. Le débat est aujourd'hui large sur ces deux notions.  
© Natur Home (la société n'est pas liée au contenu de l'article)

L'avocat Bernard Paques a rappelé les devoirs de tous les conseillers CCATM

# « Votre rôle est capital, informez-vous ! »

La Maison de l'urbanisme a organisé début mai une formation destinée aux membres de CCATM. De quoi, pour certains, se rendre compte de l'importance de leur rôle et de la nécessité de se retrousser les manches pour bien connaître l'urbanisme wallon. Et ce, en attendant le CoDT.

**B**ernard Paques, avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, l'une des grandes pointures wallonnes en la matière, a tenté, début mai, de donner un cours accéléré d'aménagement du territoire à près de 150 membres de Commissions consultative en aménagement du territoire et mobilité (CCATM) du Brabant wallon. Une formation qui s'est déroulée dans les locaux du Centre culturel du Brabant wallon à Court-Saint-Étienne. L'objet de cette formation était de dresser un bref état des lieux des arcanes de l'urbanisme wallon. « *La simplification administrative est actuellement à l'ordre du jour, a précisé l'avocat. Ce qui a entraîné le retrait de certaines compétences aux CCATM puisque les avis obligatoires sont de plus en plus réduits.* »

Pour rappel, les membres de CCATM sont des citoyens intéressés par cette matière mais qui n'ont pas de connaissances spécifiques sur le sujet. « *Mais si vous vous êtes engagés dans cette voie, la moindre des choses est de connaître le Règlement communal d'urbanisme et le schéma de structure de votre commune. Cela doit*

*être votre livre de chevet. Pour rendre des avis éclairés sur des projets, vous devez connaître l'urbanisme et le droit de l'urbanisme. C'est indispensable de lire le droit et de s'informer sur les grands principes. Votre rôle est capital. Vous êtes le pendant de la CRAT (ndlr : Commission régionale de l'aménagement du territoire) : c'est-à-dire un ensemble de spécialistes qui rendent des avis éclairés.* »

## « Motivez toujours vos avis par le droit »

On sait que la compétence des membres de CCATM est souvent remise en question. Ce qui permet à certains d'accentuer les doutes à leur sujet. D'où la nécessité de former un maximum de citoyens. « *Si la CCATM reproduit certaines réclamations présentes dans l'enquête publique, votre rôle ne sert à rien. Vous devez être objectif et ne relayer les intérêts de personne.* »

Et Bernard Paques de préciser que les membres de CCATM ne doivent pas rechigner à aller sur le terrain pour bien évaluer un dossier, de manière à bien saisir le contexte.

En ce qui concerne la motivation des avis, il était également intéressant de s'y attarder quelque peu. Une question capitale puisqu'un avis mal motivé peut entraîner l'illégalité de l'avis, qui entraîne l'illégalité du permis. « *Un bon avis est un avis qui permet d'éclairer le collège sur des éléments déterminants à aborder dans le permis. Il ne suffit pas de dire si le projet est opportun ou inopportun, s'il est trop haut, etc. Il faut identifier les points de droit.* » Et Bernard Paques de préciser qu'il y a une jurisprudence abondante du Conseil d'État qui sanctionne les formules stéréotypées, les affirmations non motivées et l'absence totale de motivation: « *En résumé, la motivation doit être suffisante et exacte.* »

> **Xavier Attout**

Retrouvez les détails des présentations de Bernard Paques sur notre site internet [mubw.be](http://mubw.be). La question centrale des délais de rigueur et la manière de motiver les avis sont notamment détaillées. Nous y avons également ajouté un syllabus de cours donné par B. Paques reprenant les grands principes de l'urbanisme wallon.

## « Le CoDT pourrait encore changer de nom »

Bernard Paques estime que la seconde mouture du Code du Développement territorial, qui est en train de doucement franchir les étapes administratives (la première lecture est terminée), devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2016 plutôt qu'au 1er octobre 2015 (NDLR : ce qui s'est confirmé quelques jours plus tard, voir page 3). « *Trop de droit tue le droit. Il fallait donc simplifier. Depuis 2007, on révisait en moyenne 170 articles par an. Pour le reste, cela ne m'étonnerait pas que l'on trouve un nouveau nom au CoDT bis. Il s'agit de la réforme qui a coûté le plus cher en la matière : 1,5 million d'euros. Et tout cela pour qu'on jette le document à la poubelle puisque deux tiers des articles sont en passe d'être modifiés... Mais restons positifs, on va vers un mieux !* »



Un avis, une opinion à faire partager ? Cette page vous est ouverte

# Acteur et spectateur du paysage

**Denis Marion** est l'un des fondateurs de l'asbl Epures (Ensemble pour une réflexion environnementale et solidaire)

## Une carte blanche de Denis Marion, de l'asbl Epures

« Pour autant que les actes et travaux projetés, soit respectent, soit structurent, soit recomposent les lignes de force du paysage, un permis d'urbanisme peut être octroyé en dérogation aux prescriptions d'un règlement régional d'urbanisme, d'un règlement communal d'urbanisme, d'un plan communal d'aménagement ou aux prescriptions ayant valeur réglementaire d'un permis de lotir, etc. » Ces principes définis à l'article 113 du Cwatupe moribond se retrouveront, paraît-il, dans un de ses avatars à paraître prochainement au journal officiel. Selon d'éminents experts, respecter, structurer ou recomposer le paysage est finalement tout et son contraire et l'argumentation, la motivation en termes légaux, devra soutenir, justifier les choix posés.

Des gens importants, autour d'une table, entourés de conseillers bien sérieux, discutant du sexe des anges et des lignes de force du paysage, ont rédigé le contenu de ces décrets. D'autres, après la publication de nombreux textes, se lancent dans l'interprétation de ces commandements selon le camp qu'ils défendent. De leur côté, des citoyens se moquent de ces arguties et considèrent que ces lignes doivent rester de force, parce qu'un paysage ne se meurt pas, sauf peut-être certaines dunes ou déserts.

### Le paysage fait partie de notre vie

Tout cela est extrêmement important, excessivement peut-être, parce que le paysage est partie intégrante de notre vie. Il faut pouvoir « objectiver », verbe fourre-tout, sa situation pour définir son évolution. Il faut l'appréhender « scientifiquement » si tant est que cela soit réellement possible, mais il ne faut pas négliger ses aspects culturels et sensoriels.

Les paysages ont évolué de tout temps, et pas seulement du fait de l'être humain. Les incendies de forêt, les inondations, l'évolution naturelle des landes façonnent l'aspect de nos environnements. L'homme y a mis sa patte, certainement dans nos régions. Un lotissement, une usine, une porcherie vont être directement perçus comme une « atteinte » au paysage. Mais des pratiques culturelles peuvent également influencer le ressenti.

### « La modification du paysage est aussi l'affaire des petits détails quotidiens »

Des champs de maïs ne sont pas des prairies. En Ardenne, la transformation de bosquets de feuillus en pessières a eu un impact non négligeable sur la représentation culturelle que nous faisons de cette région. Pour les générations actuelles, elle est une terre à épicéas alors que cette évolution est somme toute récente.

Mais il nous semble qu'il y a deux écueils sur lesquels ne devraient pas échouer nos réflexions :

- D'une part, limiter le paysage à une portion de territoire. Le paysage n'est pas uniquement cette étendue libre de champs et de prés à la sortie du village. C'est le village également, ses rues et ses ruelles, ses jardins.
- D'autre part, il serait très réducteur de ne considérer que les projets de « grande ampleur » comme facteur de modification. Tout ce qui se trouve dans le paysage le modifie, l'altère ou l'améliore.

### Une responsabilité personnelle

L'habitude de clore nos propriétés avec des palissades crée des rues où l'on se sent enfermé, mal accueilli, alors qu'une haie sauvage ou un vieux mur ne donnerait peut-être pas la même sensation. Nos jardins sont meublés de jeux et jouets de couleurs vives, de chalets suisses. À chacun d'imaginer l'impact visuel.

L'état de la voirie joue également un rôle. La présence de déchets, de poubelles trop pleines ou de panneaux publicitaires influencent la perception, comme le ferait aussi un environnement « trop aseptisé » où aucun brin d'herbe ne dépasse.

Tous ces exemples ont la particularité d'être relativement éphémères. Les voitures peuvent être bannies de la place, les chalets suisses démontés, les papiers balayés et les jeux de jardin terminer leur existence au parc à conteneurs. Mais ils ont aussi comme particularité, par leur constance, d'avoir une influence sur le paysage et d'être de la responsabilité de tout un chacun. La modification du paysage n'est finalement pas qu'affaire de « grands projets », mais aussi de petits détails quotidiens. Il serait bon de se le rappeler.

## Le festival bousvalien en transition

# L'Amour en Vers... entre pluie et soleil

Les 15 et 16 mai derniers, entre averses et éclaircies, le festival l'Amour en Vers dont c'était la 10<sup>e</sup> édition a ravi le public et les associations venues présenter leurs activités éthico-écologiques.

La pluie ne les a pas arrêtés. Dans la prairie en contrebas de la Ferme de la Baillerie, des tentes ont d'ailleurs été montées pour abriter ces familles venues découvrir une autre façon de s'amuser, de partager et de consommer. Pour satisfaire leur curiosité de démarches innovantes et écologiques, le samedi, le collectif des Maisons de jeunes du Brabant wallon avait invité une série d'associations à présenter leurs activités et projets.

Enfants et adultes ont ainsi pu découvrir l'aquaponie, une technique qui consiste à cultiver des végétaux en symbiose avec un élevage de poissons. En une petite demi-heure, le système était installé et la présence des poissons attirait les plus jeunes. Comme le principe du festival est de fonctionner sans électricité, la pompe destinée à irriguer le substrat de culture était alimentée par un panneau photovoltaïque de 12 volts. « Il y a deux, voire trois types de publics, explique David Verlinden, fondateur de l'asbl Aquaponia installée à Mont-Saint-Guibert. *Ceux qui connaissent déjà l'aquaponie et posent des questions précises sur son application. Ceux qui veulent découvrir son fonctionnement et ceux qui veulent savoir comment se joue la relation entre les plantes et les poissons. L'Amour en Vers est un événement très chouette et accessible. C'était pour nous l'occasion de faire la promotion du système BIBA (ndlr : Bag In Box Aquaponics) qui rend l'aquaponie accessible et très simple. Sur notre site*

*(www.aquaponia.eu), à la rubrique 'outils + docs', n'importe qui peut télécharger la fiche permettant de le réaliser en 10 étapes. »*

### Sans électricité

Plus loin, le Garage à vélos attendait les candidats aux menues réparations. Las, en raison du temps pluvieux, ils étaient rares ceux qui étaient venus à vélo. Néanmoins, les animateurs de cet atelier vélo créé à l'initiative de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ont connu un (petit) moment de gloire après qu'ait éclaté le pneu du vélo servant de dynamo pour l'alimentation de la sono. « Nous avons remplacé le pneu arrière par le pneu avant auquel nous avons ajouté un système de protection pour éviter qu'il n'éclate à son tour », s'amuse Églantine Bustarret.

Venus du Quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve, Olivier Quin et Martin Simonet présentaient la Torchis Factory et la Forge mobile. La première prenait la forme d'un atelier de construction terre-paille. « Les organisateurs avaient posé une cabane et nous l'avons enduite de la terre trouvée sur le site, explique Olivier. Une quinzaine d'enfants y ont sculpté des bas-reliefs. Les adultes ont mis la main à la pâte également. Ils étaient heureux de pouvoir plonger les mains dans la terre. »

Quant à la Forge mobile, bien qu'elle ne quitte pas souvent le quartier néo-louvainiste, elle a également ravi les enfants



que Martin initiait au travail de forgeron en leur montrant comment réaliser une pointe en partant d'un rond. « *Pas mal d'enfants ont participé. Ils travaillent même mieux que les adultes, parce qu'ils sont plus concentrés.* » Tout comme le four à pain créé dans leur quartier, la Forge mobile est fabriquée avec des matériaux de récupération. « *Il faut arrêter d'acheter et construire soi-même. Nous avons eu beaucoup de questions du public. C'était super sympa comme expérience. C'était bien ficelé et à recommencer.* »

### Un label vert pour les MJ

Toutes ces initiatives sont très cohérentes avec la philosophie du label MJ Verte\* mis en place par le Collectif de Maisons de Jeunes du Brabant wallon, impliqué dans l'organisation du festival bousvalien avec l'asbl l'R de rien (lire ci-dessous).

Ce label vise tout d'abord une reconnaissance des efforts des MJ du Brabant wallon en faveur de l'environnement, que ce soit dans leur quotidien ou dans le cadre

de projets extérieurs, mais il va aussi permettre d'étendre et d'encourager ces pratiques éco-citoyennes au sein du réseau des Maisons de Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À travers les nouvelles pratiques et les valeurs véhiculées par ce label, l'objectif des Maisons de jeunes est que les jeunes se responsabilisent et affirment leur citoyenneté en tant qu'acteurs de changement face à une société de surconsommation qui épuise les ressources naturelles, pollue et entraîne de fortes inégalités. Nathalie Heusquin, conseillère pédagogique de la Fédération des MJ en Belgique francophone, se montre très contente des deux jours. « *C'est un chouette endroit, une belle rencontre, une bonne ambiance et les jeunes sont bien dedans. L'idée du festival, très respectueux et convivial, est de ne pas s'imposer à la nature.* »

C'est précisément ce qu'a apprécié Géraldine Olbrechs qui n'a raté aucune des éditions du festival depuis qu'il se tient à Bousval. « *Nous habitons à 800 mètres.*

*Nous venons en famille et avec des amis. J'aime beaucoup le site qui forme un amphithéâtre naturel, ce n'est pas commercial, il n'y a pas de pollution et les organisateurs sont très motivés. C'est très serein et convivial, tout le monde parle avec tout le monde. Nous avons rencontré des gens et nous avons même échangé nos numéros de téléphone ! »*

> **Caroline Dunski**

(\*) le Collectif est soutenu dans son projet MJ Verte par la FMJ, la FCJMP et le Centre culturel du Brabant wallon, ils y collaborent ensemble.

1. Cabinet de toilettes sèches.
2. "Show du Carton", fabrication de meubles en carton.
3. Visite de la chèvrerie de la ferme hôte de L'Amour en Vers.
4. et 5. Ambiance joyeuse, bien que pluvieuse.



## L'R de rien passe le flambeau

Créé sous une forme itinérante en 2006 au Rouge-Cloître à Bruxelles, l'Amour en Vers est passé par Gesves et Ciney, avant de s'arrêter à Bousval. La 10e édition était la dernière dont l'asbl l'R de rien, son initiatrice, se chargeait encore. « *L'R de rien avait envie de passer à autre chose sans mettre fin au projet. Cela fait huit ans qu'une première MJ est devenue partenaire. Il y a d'abord eu Waterloo, puis Wavre. La passion de pouvoir et de connaissances s'est faite en douceur* », confie Tanguy Descantons de Montblanc.

Dès 2016, le Collectif des Maisons de Jeunes du Brabant wallon sera donc aux commandes du festival qui, d'année en année, réunit un public de plus en plus familial, un public d'atmosphère plus que de programmation. L'Amour en Vers sera, chaque année, un moment d'apothéose, de rassemblement et de visibilité pour l'ensemble du Collectif autour de son label MJ Verte et de toutes ses expérimentations sur les thématiques communes au festival : le respect de l'environnement, la solidarité et une économie de proximité tout en y associant une démarche éducative et participative.

L'implication des jeunes dans l'organisation du festival leur permet de se familiariser avec ces valeurs, de s'y confronter et d'entamer une réflexion critique. Ceci afin de pouvoir en être les porte-paroles pendant l'événement.

> C. Du.

Une résidence pour produire, écrire et tester

# Magic Kermesse, la Foire du Midi des années 30

En mai dernier, Anne Peeters et Antoine Clette s'installaient dans le Foyer populaire pour y créer leur prochain spectacle : Magic Kermesse. Deux ans seront nécessaires avant que le public ne le découvre.

« **C'**est par hasard que nous entamons la création par une résidence au Foyer populaire, explique Anne Peeters. Une compagnie qui devait l'occuper s'est désistée et on nous a proposé d'y passer 15 jours. Nous sommes comblés par le lieu, parce que c'est la région de notre enfance. C'est très pratique parce qu'Antoine vit à Ramillies et moi à Bruxelles. Ici, on est à mi-chemin. C'est un peu comme une retraite, très confortable pour écrire, imaginer. C'est aussi un peu comme un labo. On veut innover, créer d'autres trucages et transformer une machine d'électroménager pour créer la 3D. Nous faisons des aller-retour entre la table à dessin et l'écran. »

Dans l'énorme espace disponible, les artistes Anne Peeters (plasticienne) et Antoine Clette (scénographe et régisseur d'éclairage) ont installé une partie de leur

matériel qui crée un joyeux fouillis : vieux articles de presse et livres sur les fêtes foraines en guise de documentation, cartons à découper, écrans, lampes... tout est à construire, ils partent de zéro pour créer *Magic Kermesse*, du théâtre d'ombres chinoises. Seul le chapiteau d'*Expresso Circus*, leur dernière création toujours en tournée, sera recyclé et customisé. Une fameuse gageure, puisque les deux spectacles tourneront parallèlement. « La résidence sera l'occasion de faire plein d'activités : regarder les documents anciens, des journaux, des films, dessiner, bricoler, découper. »

La résidence leur permet aussi de terminer la rédaction du dossier de production pour récolter les divers soutiens nécessaires à la concrétisation du projet. Quant à la création elle-même, elle débute donc et elle prendra deux ans, pour aboutir en décembre 2016. « C'est assez ingrat, reconnaît Antoine Clette, parce que la mise en place avant qu'une ombre soit montrable prend un temps fou ! C'est très bricolage. » « Pendant le filage, poursuit Anne, la metteuse en scène dresse la liste des bricolages à réaliser. »

## Plongée dans la magie foraine

L'action de *Magic Kermesse* se situe dans les années 30, une époque qui semble d'autant plus intéressante aux deux artistes que de nombreux éléments ont disparu après la Seconde guerre mondiale. « Ce ne sera pas une reconstitution historique, mais une fiction, une fantaisie inspirée d'une époque, insiste Anne. Cet été, nous ferons des repérages, des croquis et des recueils de témoignages. »

La nouvelle création s'adressera à un public de 4 à 100 ans. Très visuel, le spectacle se situe entre le film muet et la BD. « Même si c'est quand même du théâtre, précise Anne. Le théâtre d'ombres est un langage théâtral, même si le montage se rapproche plus du cinéma. Il offre des possibilités infinies que nous n'avons pas fini d'explorer. La musique sera jouée en direct. On veut porter le spectateur dans la magie foraine. Nos spectacles sont très complexes, mais d'apparence très simple. C'est une petite horlogerie. C'est à force de répétitions qu'on arrive à ce que la magie prenne. »

> **Caroline Dunski**



## Une tournée en festivals

En attendant de découvrir la nouvelle création du Théâtre du N-ombr'île, *Expresso Circus* (qui circule depuis cinq ans et compte déjà 1 000 représentations) continue sa tournée :

- > **Le 21/06/2015**, à la Maison des Cultures de Saint-Gilles (Fête de la Musique)
- > **Le 20/08/2015**, au Festival de théâtre de Thoricourt
- > **Les 22 et 23/08/2015**, sous chapiteau au Festival de Chassepierre
- > **Les 12 et 13/09/2015**, sous chapiteau au festival « Les Tailleurs » à Écaussinnes
- > **C. Du.**



# agenda 6/15

## épinglé pour vous...

### **jusqu'au 14/6, à Braine-le-Château / exposition** **Waterloo 1815-2015 en passant par** **Braine-le-Château**

En plus d'une série d'objets évoquant la bataille, une sélection de planches de l'album de bande dessinée « Waterloo », édité à l'occasion du Bicentenaire, sont reproduites sur toiles et exposées à la Maison du Bailli de Braine-le-Château. La BD a été dessinée par Mor et scénarisée par Thierry Bonneyrat, avec l'aide scientifique et historique de Patrice Courcelle et de l'asbl Bataille de Waterloo 1815.  
02 366 93 49 - tourisme@braine-le-chateau.org

### **jusqu'au 19/6, à Waterloo / exposition** **L'art ça fait du bien**

Pourquoi l'art nous fait-il du bien ? Le Centre culturel de Waterloo rassemble une multitude d'artistes pour répondre à cette question. Vous pourrez ainsi découvrir une diversité de points de vue et de regards singuliers, vous laisser surprendre par des formes d'expression variées et émergentes, ainsi qu'échanger des moments privilégiés et authentiques.  
02 354 47 66 - www.centre-culturel-waterloo.be

### **du ve 5/6 au di 7/6, à Mont-Saint-Guibert / parcours** **d'artistes**

**Art en Vie**  
Peinture, aquarelle, dessin, poterie, céramique, sculpture, couture, photographie, bijoux... une panoplie diversifiée qui satisfera toutes les curiosités dans une vingtaine d'endroits.  
010 65 75 75 - viviane.mortier@publink.be - zoe.vandenheede@publink.be

### **di 7/6 à 19h30, à Court-Saint-Étienne / soirée cabaret** **Les scènes spaghetti du 7e jour**

Ces scènes agrémentées d'un spaghetti maison sont ouvertes à sept candidats qui racontent une histoire selon l'expression de leur choix : contes, chants, musique, objets, marionnettes, mouvements... Scènes ponctuées par l'horloge coucou : ils ont sept minutes maximum pour délecter le public.  
0474 08 40 21 - lecourlieu@gmail.com

### **di 7/6 à 18h, à Nivelles / musique** **Vivaldi par l'ensemble Camerata** **Sferica**

Avec Dominique Corbiau, contre-ténor, et Laura Pok, flûtiste, l'ensemble jouera un concerto pour flûte, un concerto pour flautino ainsi que, entre autres, différents motets et des airs extraits de la Juditha Triumphant.  
Maurice Jacot : 067 21 42 49  
mauricejacot@gmail.com

### **me 10/6 à 18h, à Jodoigne / atelier culinaire** **Assiette fleurie de saison**

Sous la houlette d'Isabelle Auquier, traiteur de l'Assiette fleurie, une initiation ludique et conviviale à la cuisine végétarienne équilibrée, aux légumes oubliés du potager et à l'usage des fleurs en cuisine, suivie d'une dégustation des préparations.  
Réservation indispensable : 010 81 99 57

### **je 11/6 à 15h30, à Genval / atelier d'écriture** **Focus sur le personnage**

Animé par Frédérique Dolphijn.  
Adultes et ados à partir de 16 ans sont invités à jouer avec les mots, chatouiller leur imaginaire, s'émerveiller et oublier les cours de français dans une initiation à l'écriture autour du personnage.  
02 653 40 47 - genval@bibliorix.be - www.bibliorix.be

### **ve 12/6 à 20h, à Tubize / humour, musique et danse** **Fills Monkey, The incredible** **drum show**

Ce show « humorythmique », complètement frappé, débordant d'une énergie très communicative, est un vrai spectacle qui ne ressemble à aucun autre, avec un humour décalé, une mise en scène soignée et deux remarquables batteurs à l'imagination déconcertante ! Mêlant virtuosité technique, jonglerie, poésie, mime et humour, les Fills Monkey enthousiasment un public familial de 7 à 77 ans.  
02 355 98 95 - www.tubize-culture.be

### **ve 19/6 à 19h, à Ottignies / jeux de société** **Ludo-Nights**

Comme tous les 3e vendredis du mois, de 19 heures à minuit, la Ludothèque d'Ottignies-Louvain-la-Neuve vous invite à la rejoindre à la Ferme du Douaire pour explorer les centaines de jeux classiques et modernes mis à votre disposition.  
ludodouaire@bibludolln.be - www.bibludolln.be

### **ve 19/6 à 20h, à Virginal / musique** **Samme fait son Tour**

Une balade en sous-marin dans un univers musical hétéroclite et farfelu qui, jusqu'à trois heures du matin, vous fera danser et vous en mettra plein les oreilles !  
067 78 06 70 - letable@letabledhotes.be - www.letabledhotes.be

### **du ve 19/6 au ve 26/6, à Tubize / exposition** **Migrations**

L'expo annuelle de l'Espace Créa de la Fabrique de Soi fait écho à la triste actualité. Les jeunes qui fréquentent la Fabrique de Soi ont des origines sociales, linguistiques et culturelles très diversifiées.

À travers leurs réalisations, ils ouvrent les horizons, poussent des portes, bousculent les idées, mais aussi les préjugés et les croyances liés au thème des migrations.

02 355 04 76 - www.lafabriquedesoi.be

### **sa 20/6 et di 21/6, à Piétrain / fête de village** **quARTier en Fête**

Tous les deux ans, le Centre culturel de Jodoigne met à l'honneur un des villages de la commune, lors de l'événement « quARTier en fête ». Cette année, c'est le village de Piétrain qui se mobilise pour l'organisation d'un week-end placé sous le signe de la convivialité et des découvertes. Durant ce week-end, plus de quarante habitants de Piétrain ouvriront leur porte et leur cœur pour faire découvrir leur passion, leurs travaux artistiques, leur hobby, leur collection, leur jardin...  
www.culturejodoigne.be

### **du ma 23/6 au di 05/7, à Perwez / exposition** **Up ! Design**

L'exposition créée par le Centre culturel du Brabant wallon et le collectif Kalbut DSGN poursuit son périple en Brabant wallon et s'arrête à Perwez pour 2 semaines. Un jouet devient lampe, de la pellicule photo se transforme en vase et du charbon en bijou, c'est la magie de l'upcycling ! En marge de l'expo, Osez'Art propose un atelier de création de mobilier en palettes à destination des ados et adultes.  
081 23 45 55 - www.foyerperwez.be

### **je 25/6 à 19h30, à Wauthier-Braine / cinéma** **Né quelque part, de Mohamed Hamidi** **(France-Algérie)**

Mohamed Hamidi raconte l'histoire de Farid, jeune Français de 26 ans, qui doit aller en Algérie pour sauver la maison de son père. Découvrant ce pays où il n'a jamais mis les pieds, il tombe sous le charme d'une galerie de personnages étonnants dont l'humour et la simplicité vont profondément le toucher. Parmi eux, son cousin, un jeune homme vif et débrouillard qui nourrit le rêve de pouvoir rejoindre la France...  
Isabelle de Dorlodot : 02 366 00 17 - Serge Thiry : 02 366 38 24

**Cet agenda est absolument incomplet !**  
**Consultez nos articles et Culturebw.be,**  
**vitrine de la culture en Brabant wallon**





